



## VŒUX

### Vœu n°1 - Commission Sportive et des Compétitions

Suite à la réforme des championnats régionaux de jeunes, la Commission Sportive et des Compétitions propose d'harmoniser la pyramide du championnat U15 de notre District en créant une deuxième poule en U15 D1 ainsi qu'une troisième poule en U15 D2.

Ainsi, à l'issue de la saison 2018-2019, des repêchages à tous les niveaux depuis la D1 sont à prévoir. De même, des montées supplémentaires sont à prévoir en D2 et dans les niveaux inférieurs.

Cependant, le dernier de chaque poule descendra (cf. article 5.01 des règlements sportifs du DLR).

A noter qu'actuellement en D1, il existe 1 poule de 12 ; en D2, 2 poules de 12 ; en D3, 4 poules de 12 et en D4 il y a 109 équipes pour seulement 12 montées en fin de saison.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité lors du Comité Directeur du DLR du 1er mars 2019.

### Constitution des poules pour la saison 2019/2020 :

Etant donné le nombre important d'équipes réserves qui risquent de composer le niveau D1, les deux poules de D1 seront constituées par tirage au sort effectué en 4 temps :

- les équipes qui descendent de ligue seront réparties entre les deux poules
- Idem pour les équipes qui montent de D2.
- Idem pour les équipes 'fanion' qui se maintiennent.
- Idem pour les équipes 'réserve' qui se maintiennent.

Les trois poules de D2 seront constituées par tirage au sort effectué en 3 temps :

- les équipes qui descendent de D1 seront réparties entre les trois poules
- Idem pour les équipes qui montent de D3.
- Idem pour les équipes qui se maintiennent.

### Projection en fin de saison 2019/2020 :

En D1 :

- 1 montée par poule en ligue (soit 2 montées)
- 3 descentes en D2 par poule (soit 6 descentes)

En D2 :

- 2 montées par poule en D1 (soit 6 montées)
- 8 descentes (avec application de la règle du fair-play)

En D3 :

- 2 montées par poule en D2 (soit 8 montées)
- 3 descentes par poule (soit 12 descentes)



## Vœu n°2 - Commission Futsal

### Championnat Départemental de Futsal

... <b>Article 5 : rencontres</b> ... 5-4-2 : les horaires autorisés sont les suivants : Vendredi : 17 h à 22 h Samedi : 10 h à 22h Dimanche : 10 h à 19 h Lundi : 18 h à 22 h Mercredi : 16 h à 22 h ...	... <b>Article 5 : rencontres</b> ... 5-4-2 : les horaires autorisés sont les suivants : <b>Vendredi : 18 h à 21 h 45</b> <b>Samedi : 10 h à 21 h 45</b> <b>Dimanche : 10 h à 19 h</b> <b>Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 18 h à 21 h</b> ...
--	---

### Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors

... <b>Article 4 : système de l'épreuve</b> ... 4.4. À partir du quatrième tour : tirage intégral. ...	... <b>Article 4 : système de l'épreuve</b> ... 4.4. À partir du quatrième tour : tirage intégral. <b>4.5. La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel ; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes, si égalité, 3 tirs au but et enfin tirs au but à la mort subite</b> ...
--	---

### Coupe de l'avenir Futsal Seniors

... <b>ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE</b>  La Coupe de l'Avenir se dispute sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite.	... <b>ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE</b>  La Coupe de l'Avenir se dispute sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite. <b>La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel ; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes, si égalité, 3 tirs au but et enfin tirs au but à la mort subite</b>
--	--

### Coupe de Lyon et du Rhône Futsal U13 - U15 - U18

#### **Suppression de la catégorie U18 dans ce chapitre et création d'un règlement spécifique « Coupe de Lyon et du Rhône Futsal U18 »**

Tous les clubs futsal participant à la pratique U18 sont obligatoirement tenus de participer à la Coupe de Lyon et du Rhône organisée par le district.

Le règlement de cette Coupe est identique à celui de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors, avec match éliminatoire et finale en lever de rideau des Seniors.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 15/06/19

### Vœu n°3 - SPORTING CLUB DE LA REVOLEE

« Indemnités d'Arbitrage : serait-il possible de connaître le montant de indemnités d'Arbitrage, dès lors que 'Arbitre aura été désigné ?

Le montant pourrait par exemple apparaître sur Footclubs. Cela concernerait aussi bien les Arbitres centraux que les Arbitres assistants et cette règle s'appliquerait à l'ensemble des catégories (U15, U17, U20, Seniors et Vétérans), et également pour le Futsal, mis à part pour les niveaux pour lesquels il y a une péréquation pour les indemnités d'Arbitrage.

Le raisons pour lesquelles nous présentons ce vœu sont multiples. Tout d'abord, cela permettra d'avoir une meilleure visibilité sur le coût des indemnités d'Arbitrage (ce qui facilitera la trésorerie des Clubs). D'autre part, cela permettra également de pouvoir préparer le paiement du ou des Arbitres à l'avance (que ce soit un paiement par chèque ou en espèces). »

### Vœu n°4 - STADE AMPLEPUSIEN

« Pour les matchs en général de nos équipes, le Trésorier du Club remet à chaque responsable un chèque signé pour payer les Arbitres. Cette situation présente des risques (chèque perdu, signé et sans ordre).

Nous souhaitons que la formule de péréquation utilisée pour les matchs de D1 et de Coupe de Lyon et du Rhône soit étendue à toutes les catégories. Chaque Club pourrait provisionner un compte et le District paierait directement les Arbitres. Une régularisation serait opérée périodiquement. »

### Vœu n°5 - EVEIL DE LYON

« Est-ce que les frais d'Arbitrage peuvent être directement prélevés par le District pour tous les Arbitres officiels dans toutes les compétitions et de tous niveaux ?

Cela soulagerait administrativement les Clubs. »

### Vœu n°6 - EVEIL DE LYON

« Est-ce que les Clubs de plus de X licenciés (500 par exemple) peuvent avoir la possibilité de demander des dérogations à l'année des horaires officiels des matchs. Cela pourrait concerner exclusivement certaines catégories notamment l'Ecole de Foot ou toutes les catégories. Une Commission validerait la demande qui devra être motivée et justifiée.

Le fonctionnement actuel limite les Clubs dans leurs possibilités de proposer des matchs au plus grand nombre. Et sans match les jeunes ne se réinscrivent pas. Un règlement qui freine l'engagement des jeunes par rigidité est un règlement à modifier. »

### Vœu n°7 - FRANCE FUTSAL RILLIEUX

« Actuellement la méthode mise en place pour forcer la présence des Clubs aux différentes AG est une amende : AG District 124 € et autres AG 93 €.

Nous considérons que cette pénalité financière n'a pas le même pouvoir dissuasif pour tous les Clubs. Vous conviendrez qu'un Club qui a plus de 1 000 licenciés est mieux armé pour supporter une absence volontaire que celui qui n'en compte que 35, différence de budget oblige.

Comme le bien fondé de cette règle est de s'assurer la présence de tous les Clubs aux AG, il nous semble que dans un souci d'équité, il serait plus judiciable d'infliger un retrait de points conséquent plutôt qu'un amende aux Clubs contrevenants. »